

# Annie Genevard repousse Égalim 4

La ministre de l'Agriculture a indiqué qu'elle ne pense pas qu'une réforme profonde des relations commerciales soit possible en dehors de la présidentielle.

## COMMERCE

À l'occasion d'une audition au Sénat le 15 avril, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a renvoyé la question d'un projet de loi sur les relations commerciales (Égalim 4) à l'élection présidentielle. « Rebâtir un cadre commercial respectueux du travail du monde agricole, tout en pacifiant les relations, nécessite des orientations fondamentales que seul un débat démocratique comme l'élection présidentielle pourra trancher. » Encore un énième report pour Égalim. En janvier, la ministre de l'Agriculture avait prévu d'aborder la question en deux temps : une proposition de loi sur le seuil de revente à perte (SRP + 10) au printemps, puis un projet de loi Égalim 4, sans préciser de calendrier. Finalement, c'est la loi d'Urgence agricole, promise par le Premier ministre, qui a été assortie d'un



volet dédié à la défense du revenu des agriculteurs, incluant une proposition de « tunnel de prix » pour les filières intéressées et des dispositifs de consolidation des organisations de producteurs (OP). Quant à la proposition de loi sur le SRP, déposée par le député Sté-

phane Travert, elle n'a toujours pas été inscrite au calendrier d'examen parlementaire. La veille de l'audition d'Annie Genevard, c'était le ministre du Commerce, Serge Papin, qui était auditionné. La sénatrice rapporteure de la commission d'enquête sur les marges de

la grande distribution, Antoinette Guhl, a déclaré que, dans le cadre des négociations commerciales, la matière première agricole (MPA) « ne semble pas être sanctuarisée ». Le ministre a soutenu qu'elle « était sur le plan législatif ». Mais la sénatrice a maintenu : « Nous avons les témoignages quasiment unanimes de fournisseurs que la MPA n'est pas sanctuarisée, nécessitant de négocier deux fois plus dur sur la matière première industrielle, ce qui revient à une forme de contournement de la loi. »

La rapporteure a également mis en avant des cas de contournement de ces dispositions par des centrales d'achat européennes. Le ministre a rappelé, sans précision du véhicule législatif, sa proposition de favoriser la « pluriannualité » des négociations, et d'exclure les PME des négociations commerciales.